

LETTRE INFO JUGEMENT

LiJ

NOTE : Dans ce document, le genre utilisé à l'égard d'une personne physique s'entend, sauf disposition contraire spécifique, comme incluant tous les sexes.

LIJ RECAP 2023-2024

1. GENERALITE

ESPACE COMPETITION

Pour les individuelles, duos et ensembles : deux personnes pourront accompagner les gymnastes dans l'espace de compétition (en plus des remplaçantes en tenue en ensemble).

Ajouter p20 la pénalité JC : plus de 2 accompagnants dans l'aire de compétition -0,50 point.

JC : ERRATA

Ajoutez dans le tableau des pénalités JC page 20 : engin(s) non réglementaire(s) -0,5 point.

FONCTION DES JUGES : ERRATA

Page 10, 4.4.1 : Les groupes fondamentaux requis sont évalués par les juges DB et non DA.

2. DA

DA COMPTEES : EXPLICATIONS

Les Da sont prises par ordre chronologique que celles-ci soient réussies ou non. Par exemple : une gymnaste rate ses 5 premières Da ; dans sa catégorie 15 Da maximum peuvent être prises en compte ; alors seules les 10 suivantes seront comptabilisées.

DA AVEC UNE DB

Lors de l'exécution d'une DB, une seule DA peut être validée.

Ainsi sur les pivots fouettés par exemple, seule la première Da sera retenue (ordre chronologique).

De même sur une série de DB, si la manipulation est identique et est une DA, seule la première sera retenue, les suivantes ne seront pas comptabilisées dans le total des Da tentées puisque cette répétition est un cas particulier lié aux séries.

LANCER ET REPRISES DES 2 MASSUES : ERRATA

Que ce soit en DA (page 112), en De (page 100) ou en R (page 129, 9.7.1) les massues peuvent être reliées (attachées) ou non.

DA DOUBLE BASE : EXPLICATIONS

Page 110 : la reprise du ballon à une main depuis un moyen ou grand lancer est obligatoirement en double base puisqu'il se cumule avec la reprise du ballon en vol depuis un moyen ou grand lancer.

Page 111 : les 2 dernières lignes du tableau sont obligatoirement en double base puisqu'elles se cumulent avec la reprise d'1 massue en vol depuis un moyen ou grand lancer.

CRITERE NON VALABLE

Si un critère n'est pas exécuté correctement, celui-ci n'est pas valable. Par exemple, dans une reprise double base, la gymnaste effectue un tour de 180° au lieu d'un tour de 360° ; le critère n'est pas réussi donc la Da vaut 0 point mais compte dans le nombre total de Da retenues. Autre exemple : dans une reprise double base, la gymnaste effectue un demi-tour au lieu d'un tour complet mais en dehors du champ visuel ; dans ce cas la Da est valable puisqu'elle valide bien un critère.

CRITERE EN DEHORS DU CHAMP VISUEL

- Rappel : Dans une position de grand cambré la vision est altérée, le critère « en dehors du champ visuel » est donc valable. Exemple : un saut de biche avec flexion dorsale.
- Des moulinets de massues ou de la corde au-dessus de la tête (sans regarder les poignets) valident le critère « en dehors du champ visuel »


CRITERE RELANCER DIRECT : ERRATA

Page 100, 7.5 et page 129,9.7.1 : case « relancer direct », la négation manque dans la dernière ligne ; il faut écrire « ce type de reprise n'est pas valable »

DC : ERRATA

Page 140 : ajouter 0.10 pour le critère reprise avec rebond sur une partie du corps autre que la ou les mains.

CRITERE SANS LES MAINS

Les rotations autour du poignet, la reprise sur le dos des mains, la reprise avec les bras valident le critère « sans l'aide des mains » mais ils ne peuvent pas valider le critère « rebond direct sur le corps »  décrit p. 100 et 129 dans les critères des DE et des R.

REPRISE CORDE : ERRATA

Page 128, Supprimer le point 9.7.1. Toutes les reprises correctes de la corde sont acceptées.

SERIE DE SAUTILLÉS / SERIE DE 3 REBONDS

Lors de la série, les 2 critères doivent être sur le même sautillé ou le même rebond. Il n'est pas nécessaire de répéter les critères sur tous les sautillés ou rebonds.

SAUTILLES CORDE

Page 107, lors des sautillés en arrière, les critères « corde tournant en arrière » et « en dehors du champ visuel » sont validés.

COLLABORATIONS

Dans les ensembles et duos, tous les types de collaborations doivent être représentés : C, CC, CR, C double flèche en reprise OU en lancer (rappel : les CL ne sont pas obligatoires). Ajouter la pénalité -0.30 par « type de collaboration non tenté ».

CL : EXPLICATIONS

La ou les gymnaste(s) portée(s) doit/doivent avoir minimum 2 grandes parties du corps au-dessus du niveau des épaules des partenaires qui portent (par exemple tête et buste ou jambes et buste). Les partenaires qui portent doivent être debout. Contrairement aux autres types de DC, la CL n'est pas obligatoire.

CR : EXPLICATIONS ET AJOUT

La gymnaste qui exécute l'action principale doit effectuer un moyen, grand, long ou large lancer et doit faire une reprise de son propre engin ou de celui d'une partenaire qui doit également être moyen, grand, long ou large.

Une CR avec un petit lancer sera déclassée en C.

A la différence des autres critères, le critère « Série » en CR ne doit pas obligatoirement être effectué à l'identique par toutes les gymnastes faisant l'action principale. Quel que soit le nombre de gymnastes effectuant la série, la valeur additionnelle est de 0,20 point.

Exemples : - une CR3 avec 2 gymnastes qui effectuent 1 roulade et 1 gymnaste qui effectue 2 roulades en série : 0,30 (CR)+0,20+0,20(2 gymnastes supplémentaires exécutent l'action principale)+0,20 (1 gym effectue une série)= 0,90 point ;

- une CR3 avec 3 gymnastes qui effectuent 2 roulades en série : 0,30 (CR)+0,20+0,20(2 gymnastes supplémentaires exécutent l'action principale)+0,20(3 gymnastes effectuent une série)= 0,90 point

COLLABORATIONS, CRITERES ADDITIONNELS : ERRATA

Page 144, le tableau des critères additionnels est valable pour les collaborations avec reprise ou lancer de plusieurs engins c^{\rightarrow} et c^{\downarrow}

CUMUL DE COLLABORATIONS

- Dans le cas de 2 types de collaborations réalisées en sous-groupe, la valeur la plus basse des 2 collaborations sera retenue.
- Dans le cas d'un cumul d'une CR et d'une C double flèche réalisées par la totalité des gymnastes de l'ensemble, les valeurs des 2 Collaborations s'additionnent.
- Dans le cas d'un cumul de 2 types de collaboration réalisées par la totalité des gymnastes d'un ensemble autre que CR avec C double flèche, seule la valeur de la C la plus élevée sera retenue (ordre de performance).

CRR2

Si les 2 gymnastes n'effectuent pas la même rotation (par exemple, une roulade et une roue), la CRR2 est déclassée en CRR1. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, si le nombre de critère est différent, la valeur la plus haute sera retenue.

ELEMENT DYNAMIQUE AVEC ROTATION : EXPLICATIONS & ERRATA

Les R peuvent être effectués en 2 sous-groupes maximum. De ce fait, les R en duos peuvent être effectués dans 2 directions différentes.

Page 116, 9.2.4.3 barrez : « quand des gymnastes dans un sous-groupe A terminent R, les gymnastes dans un sous-groupe B commencent le R ». Les R, qu'ils soient effectués en sous-groupe ou non, peuvent être exécutés simultanément, ou en rapide succession.

Page 133, dans le tableau des exemples de R de type 2, corriger la valeur du dernier exemple à 0,90 et non 0,80. En effet, le lancer pendant une DB (0,10) + sur une rotation (0,10) + R sous le vol de l'engin (0,30) + reprise pendant un tour (0,10) + série (0,30) =0,90

TABLEAU EXPLICATIONS R : ERRATA

Page 117, tableau 9.2.5.3 Les pénalités exé pour trajectoire imprécise avec 2 pas valent 0,10 point.

Page 127, tableau 9.6.1 La pénalité exé pour trajectoire imprécise avec 3 pas vaut 0,30 point.

3. DA + DB

ELEMENT PRE-ACROBATIQUE ET ROTATIONS VERTICALES

Chaque élément pré-acrobatique et rotations verticales peut être utilisé une fois dans une DA **et** une fois dans un R **et** une fois dans une DE et une fois dans une DC de manière isolée ou dans une série.

Dans une série dans un R les éléments pré-acrobatiques et rotations verticales peuvent être répétés dans n'importe quel ordre. Par exemple : roulade avant puis tour puis roulade avant.

EQUILIBRE INSTABLE MASSUES

Les prises externes et internes de la massue par une autre massue (dessin p.88) sont considérées comme identiques. Le bras doit être clairement devant, de côté, en haut, etc pour être considérées comme différentes.

CORDE

Une reprise de corde en bouchon (en boule) n'est pas valable. Cette forme de reprise invalide une DB, une DA, un R, une DC ou une DE.

Certaines manipulations peuvent valider 2 groupes techniques. Exemples : Un « enroulement ou déroulement » de la corde ouverte autour de minimum deux grands segments du corps peut valider le groupe fondamental et la base « passage dans la corde » ; Une « circumduction » de la corde tenue à 2 mains peut valider le groupe fondamental et la base « passage dans la corde », quel que soit le sens de rotation...

Attention : si la gymnaste tente une série de sautillés qui n'est pas validée (par exemple avec butée dans la corde) alors aucune base ne sera validée (ni « série de sautillés », ni « passage dans la corde » même si l'un des 3 sautillés est correctement effectué) ; mais le groupe fondamental « sautillés dans la corde » sera considéré comme tenté.

RUBAN : ERRATA

Une reprise correcte du ruban se fait par la baguette. Cependant une reprise par le ruban à 20cm maximum de la baguette est tolérée pour valider une DB, une DA, un R, une DC ou une DE.

4. DB

GF & GNF BALLON : ERRATA

Page 74, 6.5.3 : Le GNF rebond sur le sol après un moyen ou grand lancer (ajoutez « moyen »).

Page 95, Dans l'encadré expliquant que la DE n'est pas valable, ajouter « moyen » dans la phrase « Si le lancer n'est pas grand **ou moyen** [...] »

Page 69, 6.3 : ajoutez un point pour rouler ou rétro du cerceau.

EQUILIBRE FOUETTE : EXPLICATIONS

Les équilibres fouettés (ligne 29 page 53 du tableau des équilibres) doivent avoir une rotation de 180° minimum. La jambe doit être à l'horizontale ou au-dessus de l'horizontale ; la cuisse ne suffit pas. Les formes au-dessus de l'horizontale sont répertoriées de manière exhaustive dans ce même tableau ; aucune autre forme ne sera acceptée. Une forme au-dessus de l'horizontale avec un grand manque d'amplitude peut être déclassée en forme à l'horizontale si cette forme est répertoriée dans le tableau des équilibres.

COMBINAISON : EXPLICATIONS & ERRATA

La valeur de la combinaison ne doit pas excéder la valeur maximum autorisée dans chaque catégorie (cf PFA). Si celle-ci est supérieure, les 2 composantes seront évaluées comme deux difficultés isolées.

Page 27, 2.6.12 : barrez le 1^{er} point : « Les équilibres #4-5 [...] de côté/ en arrière) ».
Seule une forme différente (case différente) est exigée dans une combinaison.

SERIE DE SAUTS : ERRATA

Dans l'exemple p90, la valeur des sauts n'est pas de 0,80 mais de 1 point

DE

Les difficultés d'échange (DE), seront comptées dans **l'ordre de performance**. il n'y a pas de pénalité si une DE supplémentaire est observée.

MASSUES

Pour valider une DB, la gymnaste doit avoir 2 massues.

5. ARTISTIQUE

CASES AVEC PLUSIEURS ITEMS : EXPLICATION

Dans toutes les cases où il est écrit « et / ou », cela signifie que l'on peut mettre la pénalité pour chacun des items de la case. Par exemple, p.158 dans la case formation, il est possible de pénaliser jusqu'à 3 X 0,30.

MUSIQUES : PENALITE JC OU ARTISTIQUE

Le juge artistique pénalise la musique lorsque celle-ci comporte des bruits impropres, des propos inadaptés ou des injures alors que le juge coordinateur (JC) pénalise une musique avec absence d'harmonie avec juxtaposition de divers fragments musicaux sans lien entre eux ou lorsque la nomenclature indiquée dans le programme de compétition n'est pas respectée.

6. EXECUTION

TABLEAU PARTIE B : ERRATA

Page 161 la case « Eléments d'une catégorie de rotations verticales » devient « Eléments pré acrobatiques et Eléments d'une catégorie de rotations verticales ».

CORDE : ERRATA

Page 164 : perte d'une extrémité de la corde ou des 2 extrémités (reprise au milieu de la corde) avec un petit arrêt dans l'exercice -0,10 point.

7. EXECUTION ET ARTISTIQUE

TROU DE MEMOIRE

Si une gymnaste a un trou de mémoire, elle sera pénalisée en exécution si elle ne manipule pas son engin (0,3 point toutes les 4 secondes).

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une faute de composition, elle sera également pénalisée pour les conséquences en artistique.

AIDE AU JUGEMENT

Un document d'aide au jugement A et E avec les sigles a été diffusée. Les juges exécution et artistique doivent connaître ces sigles ainsi que ceux de la Da et de la Db. Un juge doit être capable de justifier chacune des pénalités qu'il applique ; l'utilisation d'un sigle générique (par exemple : T pour les équilibres) n'est pas suffisante.

SERIES

Les séries complexifient la réalisation d'un enchaînement d'éléments. Elles ne doivent pas être pénalisées en Artistique ni en choix ni en répartition des éléments corporels ou engins. Ex de série : série de sauts, de pivots, d'équilibres ; série de pré-acrobaties ; rotations verticales.

REPOSITIONNEMENT SUR LE PRATICABLE

Dans le tableau p161. Dans généralités, ajouter dans la colonne à 0.10 point : Ajustement de sa position sur le praticable. Cette pénalité est à appliquer à chaque repositionnement quel que soit le nombre de pas ou le nombre de gymnaste.

EXAMENS DE JUGES 2024-2025

8. TC & MODULES

Une troisième cession de TC va être ouverte du 21 octobre au 4 novembre. Attention ce sont les mêmes dates que la formation exé.

Attention pour passer les examens vous devrez avoir suivi les formations cette saison.

Les inscriptions pour la formation DA et la formation artistique sont possibles jusqu'au 6 octobre. (et il n'y aura pas d'autre chance cette saison).

Les inscriptions pour la formation exécution sont possibles jusqu'au 14 octobre. (et il n'y aura pas d'autre chance cette saison).

La formation DB aura lieu un plus tard (en décembre).

Inscriptions : <https://www.fscf.asso.fr/gr-jugements>

9. EXAMEN INTER-GENERAL ET NATIONAL

La commission nationale organise une journée d'examen et de formation le 15 décembre à Paris.

Prérequis : Avoir validé la totalité des modules 2 ans avant la date de l'examen et avoir jugé à minimum 6 compétitions (régionales ou nationales)

Age minimum : 19 ans dans l'année civile de l'examen

Documents nécessaires : Aménagements FSCF 2023 + Programme Fédéral et Régional + LIJ.

Inscriptions :

<https://www.fscf.asso.fr/gr-examen-juge-inter-general-et-national-15-decembre-2024-paris>

10. GENERALITE

TENUE : ERRATA

Ajoutez à la page 17 du code que la couleur « chair » peut être différente pour être en corrélation avec la couleur de peau de la gymnaste (justaucorps et collants).

PFA : ERRATA

Ajoutez dans les cotations de la catégorie ens & duo niveau 3 page 25 du PFA: pénalité pour difficulté corporelle interdite : 0,50 points.

SEGMENTS CORPORELS DA + DB + EXE

On peut distinguer 8 segments corporels différents :

- Les pieds (ex : une ou deux pointes de pieds non tirées ne compte que pour une faute)
- Les mains (ex : même remarque que pour les pieds)
- Jambe droite (on entend par « jambe » le membre inférieur du corps humain qui s'étend du haut de la cuisse à la cheville)
- jambe gauche (ex : même s'il y a la même faute d'exé sur les 2 jambes on pénalisera 2 fois. Ex en Da : un ballon qui roule sur la jambe droite et la jambe gauche est un roulé sur 2 segments. Ex un roulé sur les 2 jambes simultanément ne compte que pour 1 segment)
- bras droit (on entend par « bras » le membre supérieur du corps humain qui s'étend du bas de l'épaule au poignet)
- bras gauche (ex en Da : un passage à travers le cerceau du bras droit puis du bras gauche est un passage de deux grandes parties du corps ; un passage à travers le cerceau des deux bras simultanément est considéré comme un passage d'une seule grande partie du corps)
- tête
- tronc (attention, en exé on distinguera le tronc des hanches car les fautes sont distinctes)

1 segment = 1 grande partie du corps

11. DA

ONDE : EXPLICATIONS

Dans un duo ou un ensemble, toutes les gymnastes doivent exécuter la même onde pour que celle-ci soit validée.

Les 3 ondes de la 1^{ère} case de la ligne 28 du tableau équilibre page 53 peuvent être utilisées pour valider le nombre total d'ondes dans l'exercice. Toutefois, à l'instar de toutes les autres difficultés corporelles, il ne sera possible d'en compter qu'une seule en tant que difficulté corporelle puisque dans la même case.

Une onde (W) doit être tentée pour être comptée.

Ainsi une onde faisant partie des DB peut ne pas répondre aux critères permettant de valider la DB, mais pourra tout de même être valable comme onde requise.

Page 28, 2.8.1 corriger « tableaux de la difficulté 11 (#28) et 13 (#4) » en « tableaux de la difficulté 4.11 (#28) et 5.14 (#4) ».

Attention : La gymnaste doit manipuler un engin (pas nécessairement un GF ou GNF). Aucune onde ne sera validée si l'engin est statique ou bloqué pendant toute la durée de l'onde.

A la différence des difficultés corporelles, le mouvement d'un engin libre est autorisé. Exemple : la gymnaste fait rouler son cerceau au sol puis fait une onde codifiée puis reprend son engin. L'onde sera validée en tant qu'onde mais pas en tant que difficulté puisque le roulé n'est ni initié ni repris pendant l'onde.

R : ELEMENT DYNAMIQUE DE ROTATION : EXPLICATIONS

P126 : Le critère Z peut compter 2 fois maximum par R. Une fois pour changement d'axe quel que soit le nombre de changement d'axe réalisé dans le R et une fois pour changement de niveau quel que soit le nombre de changement de niveau dans le R

CUMUL DE COLLABORATIONS : RAPPEL

- Dans le cas de 2 types de collaborations réalisées en sous-groupe, la valeur la plus basse des 2 collaborations sera retenue.
- Dans le cas d'un cumul d'une CR et d'une C double flèche réalisées par la totalité des gymnastes de l'ensemble, les valeurs des 2 Collaborations s'additionnent.
- Dans le cas d'un cumul de 2 types de collaboration réalisées par la totalité des gymnastes d'un ensemble autre que CR avec C double flèche, seule la valeur de la C la plus élevée sera retenue (ordre de performance).

P139 : la liste du tableau n'est pas exhaustive. Ex : CR4 = +0.20 + 0.20 + 0.20 pour les 3

- Dans le cas d'une réalisation identique d'une collaboration en sous-groupe, le calcul de la valeur est le même qu'une réalisation de la totalité des gymnastes ensemble. Ex : 2 gymnastes réalisent un élément dynamique de rotation par-dessus une gymnaste pendant qu'une gymnaste réalise le même EDR par-dessus la 5^{ème} gymnaste alors il s'agit d'une CR3

BASES CONSECUTIVES : EXPLICATIONS

Page 104, point 8.7.2 : Deux mêmes bases consécutives : la même base exécutée dans la même relation corps-engin pour 2 éléments corporels : difficultés corporelles consécutifs ou plus valideront seulement la première DA.

« Consécutives » signifie sans reprise de l'engin et/ou sans remise en action.

Exemples :

Une gymnaste effectue des rotations du cerceau autour du cou ; elle fait un pas chaîné suivi d'un pivot. Il n'y a pas de reprise du cerceau entre les 2 mouvements corporels : seule la DA du pas chaîné est compté.

Une gymnaste allongée sur le dos effectue un rouler du ballon des mains aux pieds puis des pieds aux mains. Les deux mouvements sont indépendamment initiés : les 2 DA sont comptées.

ROTATION LIBRE DU CERCEAU AUTOUR DES DOIGTS OU DE LA MAIN

Une rotation libre du cerceau autour des doigts ou de la main peut valider la base « rotation libre du cerceau autour de son axe » à condition que le cerceau ne soit pas tenu par la main ou les doigts (le cerceau entre les doigts n'est donc pas possible). Même si le mouvement est autonome, le critère « sans les mains » n'est pas valable sauf si le mouvement est initié et/ou repris sans main.

12. DB

PFA : ERRATA

Ajoutez dans les cotations des catégories niveau 3 : pénalité pour difficulté corporelle interdite : 0,50 points.

DE : ERRATA

Page 97 tableau du point 7.2.1.3, rayez la phrase « Une Db qui est définie par une rotation ou une position au sol peut seulement compter comme DB »

SAUT EN JETE TOURNANT AVEC CHANGEMENT DE JAMBE

Page 41 ligne 44 et 46 : le changement de jambe peut s'effectuer à la verticale « battu » ou à l'horizontale « rond de jambe »

13. DB + EXE

TOLERANCES TYPIQUES FSCF : EXPLICATIONS

- On considère que pour les formes à boucle et à flexion dorsale avec la tête à 10cm maximum du pied ou de la jambe est la forme juste. Au-delà des 10cm toléré seront appliquées les pénalités habituelles de petites et moyennes déviations.
- La tolérance de 140° pour les écarts dans certaines catégories (cf PFA) est un aménagement FSCF. Cette tolérance ne s'applique que pour la Db ; ce manque d'amplitude sera pénalisé en exécution. Les tolérances de petites et moyennes déviations d'amplitude du code FIG ne s'appliquent pas dans ces cas-là.

14. EXE

DEVIATIONS EN ENSEMBLE ET DUO

Si plusieurs gymnastes ont le même type de déviation, le juge exécution retiendra la valeur de la déviation la plus importante.

Ex : lors d'un saut enjambé 3 gymnastes ont une petite déviation d'amplitude, une autre une grande déviation d'amplitude et une autre n'a pas de déviation : 0.30 de pénalisation.

Ex : lors d'un saut enjambé une gymnaste a une petite déviation d'amplitude, une gymnaste a une petite déviation du placement de la hanche et les 3 autres réalisent correctement le saut : $0.10+0.10=0.20$ de pénalisation.